

PYLONE Niveau 2

PERSONNES CONCERNEES :

Ce module s'adresse aux personnes ayant à réaliser des travaux en hauteur ou des opérations de maintenance, nécessitant le port d'équipement de protection individuelle contre les chutes sur des structures existantes.

OBJECTIF PRINCIPAL :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant la législation et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle lors du travail sur pylône hors structure

DUREE DE LA FORMATION :

- 3 jours (soit 21 h)

NOMBRE DE PERSONNES :

- 6 maxi

PRISE EN CHARGE :

- Possibilité de prise en charge par votre OPCO

LIEU DE LA FORMATION :

- **En INTRA**
 - Dans votre entreprise

TARIF DE LA PRESTATION :

- **2250,00 euros**

INSCRIPTION :

Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne

3 la buidonnaire 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Mail : contact@aubert-formations.com

Site : <http://aubert-formations.com>

Organisme de Formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73

Auprès de la préfecture de région Rhône-Alpes



RAPPEL LEGISLATIF :

Article R4323-89(extraits)

L'utilisation des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes est conditionnée au respect des conditions suivantes :

1° Le système comporte au moins une corde de travail, constituant un moyen d'accès, de descente et de soutien, et une corde de sécurité, équipée d'un système d'arrêt des chutes...

2° Les travailleurs sont munis d'un harnais antichute approprié, l'utilisent et sont reliés par ce harnais à la corde de sécurité et à la corde de travail.

3° La corde de travail est équipée d'un mécanisme sûr de descente et de remontée et comporte un système autobloquant qui empêche la chute de l'utilisateur au cas où celui-ci perdrait le contrôle de ses mouvements. La corde de sécurité est équipée d'un dispositif antichute mobile qui accompagne les déplacements du travailleur

PRE-REQUIS :

- **Avoir réalisé la formation Travail sur Pylône Niveau 1 depuis moins de 2 ans**

PUBLIC :

- Personne se déplaçant en hauteur sur les pylônes à l'aide d'Equipements de Protection Individuelle protégeant les chutes de hauteur.

Public en situation de handicap et personnes à mobilité réduite :

Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils concernant la compatibilité du handicap avec le contenu de la formation.

Merci de nous contacter pour étude de votre demande.

CONTENU :

Théorie : (2h00)

- Etude des différents moyens de sécurisation et de déplacements hors structure sur pylône

Pratique : (17h00)

- Rappel et vérification des connaissances acquises lors du niveau 1

Sur Pylône :

- Progression sur ligne de vie verticale à câble ou rail.
- La sécurisation sur pylône sans ligne de vie existante grâce à la longe absorbeur double.
- Apprentissage du nœud de huit.
- Ligne de vie provisoire verticale en corde et déplacement avec antichute à corde.
- Amarrages provisoires (simple, double, machard) à l'aide d'un anneau de sangle (EN 795).
- Le travail en maintien Hors de la structure.
- Mise en place des cordes hors structure et descente sécurisée

Pour répondre au code du travail concernant le sauvetage et l'évacuation d'une personne :

- Evacuation d'une personne :
 - Consciente
 - Inconsciente.

Suivant les besoins des stagiaires et leurs conditions de travail, si l'entreprise en dispose.

- Utilisation de l'Antichute **A Rappel Automatique (AARA)** spécialement fait pour travailler à l'horizontale comme à la verticale

Mode d'évaluation(2h00)

- Examen de fin de stage pratique et théorique avec validation des acquis
- Une Attestation individuelle de suivi de stage et de capacité de chaque employé sera remise à l'employeur en fin de formation
- Un carnet de formation sera remis à l'employé en fonction de ses capacités. Il pourra se mettre dans le portefeuille du stagiaire

L'accent sera surtout donné sur la pratique avec des mises en situations concrètes



AUBERT Eric
Guide de Haute Montagne

METHODE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION PYLONE Niveau 2

METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

Partie Théorique : (2h00)

- Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation.
- Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur Paper bord.
- Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle

Partie Pratique : (17h00)

Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.

Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.

Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

Validation : (2h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

SUPPORT DONNE AUX STAGIAIRES :

Un fascicule sera remis à chaque stagiaire ayant participé à la formation. Ce fascicule comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les nœuds appris durant le stage

SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE :

Un rapport avec des photos prises durant la formation sera donné.

Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.

Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'habilitation de travail en hauteur.

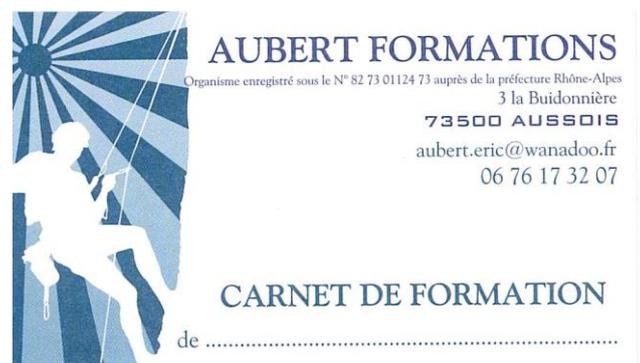
ATTESTATION DE STAGE :

Une attestation individuelle de suivi de stage sera remise à l'employeur

CARNET DE FORMATION :

Un carnet de formation servant d'attestation de stage sera remis à chaque stagiaire.

Le carnet pourra se mettre dans le portefeuille du stagiaire.



Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne

3 la buidonnière 73500 AUSSOIS

Tel : 06 76 17 32 07

Organisme de Formation enregistré sous le N° 82 73 01124 73